



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 10 octobre 2023 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 127 177 (partie) – 100, chemin Forsight

La demande de dérogation mineure 2023-012 vise à autoriser un lotissement rendant l'implantation d'un bâtiment principal existant à 2,06 mètres de la ligne latérale alors lors que l'article 9.23.2 du règlement de zonage numéro 60-89-02 prescrit qu'un bâtiment principal doit être situé à une distance d'au moins 3 mètres de la ligne latérale.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donnée à Saint-Didace, ce 25 septembre 2023.

Chantale Dufort
Directrice générale et greffière-trésorière